

RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET

- **Intitulé :** TEST D'APPLICATION DES CRITERES ET INDICATEURS D'AMENAGEMENT DU CAMEROUN ET DIFFUSION DES RESULTATS AFFERENTS ;
- **Numéro d'Ordre :** PD23/99REV.2 (F)
- **Agence d'exécution :** ONADEF/ANAFOR
- **Gouvernement hôte :** Cameroun
- **Date de démarrage :**
- **Durée réelle :** 18 MOIS
- **Coût réel du projet :** US 194303\$ (OIBT US 172371\$, Gouvernement du Cameroun US 21932\$)

Octobre 2008

(12 Nov. 08
NO.1099

DBV

SOMMAIRE

PARTIE I : RESUME

- I.1. GENERALITES CONCERNANT LE PROJET**
- I.2. REALISATION DU PROJET**
- I.3 .PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES**
- I.4 .RENSEIGNEMENTS TIRES**
- I.5. RECOMMANDATIONS**

PARTIE II

- II.1 RESULTATS DU PROJET**
- II.2 SYNTHESE DE L'ANALYSE**

PARTIE III : LES ANNEXES

- III.1 RAPPORTS FINANCIER DU PROJET**
- III.2 DOCUMENTS DE L'ATELIER**

PARTIE I : RESUME

I.1. GENERALITES CONCERNANT LE PROJET

La publication en mars 1992 des critères et indicateurs de l'aménagement durables des forêts tropicales a été succédée par la formulation de plusieurs directives internationales et régionales sur ces C§I. Après l'approbation en février 1997 du concept des C§I pour l'aménagement des forêts par le groupe intergouvernemental d'experts des forêts de la Commission des Nations Unies pour le Développement durable, le Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT) a décidé de les réviser afin de les rendre opérationnels et utilisables. Les premiers critères de l'OIBT ne prenant en compte que la production des bois d'œuvre, il fallait intégrer les autres biens et services de la forêt y compris la biodiversité et les produits forestiers non ligneux.

C'est ainsi que, par la décision du CIBT n°3(XXIV), L'OIBT prie les pays membres d'élaborer les projets, cadre dans lequel on procéderait à éprouver ses C§I sur le terrain de manière à garantir leur opérationnalisation effective dans un contexte bien déterminé. Afin de d'implémenter cette vision sus évoquée, le projet référencé en marge soumis par le Cameroun a obtenu le 31/05/99 l'accord de financement de l'OIBT. A l'origine, son objectif de développement est de contribuer à assurer la protection de notre patrimoine forestier et à participer à la sauvegarde de l'environnement et à la préservation de la biodiversité de manière pérenne. Les objectifs spécifiques sont : le test et l'adaptation aux conditions locales les critères et indicateurs révisés de l'OIBT au niveau national et au niveau des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) ; la diffusion au niveau national les C§I révisés et adaptés au Cameroun.

Malheureusement, cette phase du projet connaît de nombreuses difficultés qui ont pour origine la réalisation des dépenses non éligibles dans le cadre des activités du projet et les dysfonctionnements institutionnels survenus lors de la restructuration de l'ancienne Agence d'exécution l'ONADEF. Ces difficultés entraînent ainsi la suspension du projet en 2003, suite à une mission d'évaluation de l'OIBT du projet effectuée au Cameroun ; le montant des dépenses inéligibles réalisées par l'Agence d'Exécution s'élevait à US 23086\$. La levée de la suspension du projet fut conditionnée par la restitution de ce financement par la partie camerounaise

Durant la période de suspension du projet, le Cameroun, dans le cadre du projet OIBT/OAB intitulé « *Promotion de l'Aménagement Durable des Forêts africaines* », avec l'appui technique du CIFOR, du WWF-CARPO, de la GTZ et du FSC en matière de PCI, s'est engagé dans l'élaboration et l'adoption en décembre 2004 d'un nouveau Manuel « des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) de Gestion Durable des Forêts ».

En 2005, la coopération avec l'OIBT est reprise après la restitution de cet écart financier. Il se pose néanmoins un problème sur l'utilisation de cet argent étant entendu que le Cameroun avait déjà un manuel des PCI issu des PCI OAB/OIBT. De commun accord avec l'OIBT, il est retenu que cet argent serve au financement d'une seconde phase de prorogation du projet dont l'objectif est d'élaborer la grille de mesure, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI nationaux élaborés par le Gouvernement et adoptés en décembre 2004.

Par contre, une recommandation de l'OIBT pour un rapprochement vers le projet régional OAB/OIBT PD124 a été arrêtée afin d'éviter un doublon dans la réalisation de la grille camerounaise. Par ailleurs, un manuel d'audit avait déjà été élaboré dans le cadre de ce projet. Animée par un souci de simplification et de compréhension de la démarche de mise en œuvre des PCI par l'ensemble des acteurs, l'équipe du projet, soutenu par un consultant international est parvenue à élaborer une grille utilisable par l'ensemble des parties prenantes sur les questions de gestion durable des forêts.

La démarche méthodologique admise pour l'exécution du projet s'est voulue essentiellement participative. Ce d'autant plus que l'instrument ainsi développé devrait être à l'usage de tous les acteurs impliqués dans la gestion durable des forêts du Cameroun à savoir : l'Administration forestière, les Concessionnaires, les Populations riveraines et les ONG. Afin de partager avec le plus grand nombre d'intervenants les principaux extrants du projet et susciter l'appropriation des éléments techniques développés, il a été prévu entre autres activités du projet, l'organisation de séminaires ateliers au niveau national et provincial.

I.2. REALISATION DU PROJET

Les Principes/Critères/Indicateurs de gestion durable des forêts de production adoptés au Cameroun bénéficient actuellement d'une reconnaissance internationale en tant qu'outil majeur de promotion de la gestion durable des forêts tropicales naturelles. Les PCI comportent de nombreuses applications et leur potentiel est reconnu comme pouvant :

- Servir de tableau de bord au suivi de la gestion durable des forêts ;
- Servir de support de contrôle de l'efficacité des programmes forestiers nationaux ;
- Sous-tendre l'écocertification ;
- Aider à la planification stratégique et à l'édification des passerelles entre les différentes parties prenantes dans la gestion des forêts ;
- Permettre la communication des progrès accomplis aux décideurs et au grand public, et surtout échanger les expériences diversement vécues partout en zone tropicale.

Le Cameroun, dans un souci de mieux prendre en compte ses spécificités propres en matière d'aménagement durable des forêts naturelles, a élaboré des PCI nationaux de gestion durable des forêts. Ces PCI sont un compromis des PCI de l'OIBT et de l'OAB, et ont été élaborés à travers un processus participatif qui a impliqué l'ensemble des acteurs stratégiques de la gestion des forêts du Cameroun.

Ces PCI constituent de ce fait la « norme » nationale applicable en matière de mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts du domaine forestier permanent.

Les documents de PCI en eux-mêmes ne remplissent ces fonctions qu'indirectement, car ils ne sont pas directement opérationnels. Dans le but d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des PCI (AFD), l'OIBT a élaboré un document spécifique destiné à faciliter la production des rapports nationaux. Ce document de l'OIBT (modèle de rapport des pays sur les progrès accomplis au niveau national) constitue en fait un premier niveau d'opérationnalisation des PCI.

S'agissant du produit obtenu, dans le cadre de cette phase de prorogation du projet citée plus haut, il a été de ce fait élaboré une « technologie » de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts sur la base des PCI de gestion durable des forêts du Cameroun, dont un des principaux éléments est la grille de mesure des indicateurs et sous-indicateurs. L'outil ainsi développé permet entre autres de :

- Expliciter les articulations techniques de la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable (infrastructures institutionnelle, légale et réglementaire à mettre en place par l'Etat, et les éléments opérationnels recommandés qui justifient leur mise en œuvre effective) ;
- Expliciter les articulations techniques de la mise en œuvre de la gestion durable des unités d'aménagement forestier (infrastructures technologiques, techniques et organisationnelles à mettre en place par le concessionnaire et les éléments opérationnels qui justifient leur mise en œuvre effective) ;
- Encadrer les activités « d'évaluation » de la qualité de la mise en œuvre de l'aménagement durable par les différents acteurs du secteur forestier.

Parlant de la réalisation de l'objectif de développement :

En matière « d'évaluation », l'outil développé dans le cadre de cette phase II de prorogation du projet pourrait être utilisé autant pour une évaluation « simple » de l'aménagement forestier tel qu'il est mis en œuvre par les différentes parties prenantes (comprise comme l'appréciation en valeur absolue du degré de satisfaction des exigences des PCI en matière d'aménagement. Il permet aussi par voie de conséquence, de faire des recommandations stratégiques et opérationnelles pour une amélioration de l'efficacité globale de la mise en œuvre de l'aménagement durable), que pour un « audit » de l'aménagement forestier tel qu'il est mis en œuvre par les différentes parties prenantes (compris comme l'appréciation en valeur relative en comparaison avec une valeur de référence, du niveau de satisfaction des exigences des PCI d'aménagement durable, et l'affectation d'une « note » globale à la performance des acteurs de l'aménagement forestier. Enfin, il aide à l'élaboration de propositions sur les mesures à prendre pour combler les lacunes observées).

Egalement, le suivi et l'évaluation participent de ce fait des activités d'appui aux différents acteurs, dans la mesure où ils servent à les assister dans l'amélioration de leurs performances en matière d'aménagement durable, et le protocole d'évaluation élaboré dans le cadre de la phase de prorogation donne mandat à l'évaluateur de mettre en lumière les différentes articulations des schémas

« techniques » qui rempliraient cet office. L'évaluation est de ce fait destinée à mettre à la disposition des différentes parties prenantes à l'aménagement forestier durable des avis d'expert sur les faiblesses et les forces des « systèmes » mis en place, et de leur faire profiter des recommandations desdits experts pour l'amélioration dudit « système ».

I.3 PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES

Le projet dans sa phase actuelle a fortement impliqué l'ensemble des parties prenantes. La réalisation de certaines activités a fortement impliqué les intervenants du secteur forestier Camerounais à savoir :

- La définition des données /vérificateurs ;
- La réalisation du test de terrain ;
- La participation à l'atelier de restitution et de présentation des résultats du projet ;
- La participation aux travaux du Groupe de Travail de relecture du manuel recommandé à l'atelier de restitution.

S'agissant de la définition des vérificateurs /données, la stratégie a consisté à se rapprocher de tous les intervenants afin de requérir auprès de ceux-ci les éléments susceptibles de garantir la réalisation d'un indicateur ou sous indicateur. Aussi, avons nous organisé, sous la supervision du Consultant International, plusieurs sessions de brainstorming avec la participation des responsables de l'Administration forestière, des Opérateurs Economiques, des Ingénieurs Forestiers en service à l'ANAFOR, les ONGs du secteur forestier, etc. Une occasion qui a permis au consultant de valider la technologie développée pour s'assurer de la réalisation effective d'un indicateur ou sous indicateur à savoir : Les moyens de vérification, le service compétent, l'instrument de mesure, le protocole de mesure, la mesure réalisée, etc ;

En ce qui concerne le test du manuel sur le terrain, deux Sociétés forestières à savoir la PALLISCO et la STBK, titulaires des concessions forestières n° 10039 et 10005 respectivement y ont apporté une contribution significative et importante.

Lors de la tenue de l'atelier de restitution et de présentation des résultats, l'ensemble des parties prenantes a eu l'occasion de prendre connaissance des résultats du projet. L'atelier a donné l'occasion de requérir les observations et les critiques des parties prenantes à la gestion durable. A titre d'illustration, les délais jugés courts, par l'ensemble des parties prenantes pour l'appropriation de ce travail jugé important, ont suscité une recommandation pour la mise en place d'un groupe de travail représentant tous les acteurs dans le but de procéder à la relecture du manuel avant sa transmission officielle à l'OIBT.

Le groupe de travail étant constitué, un atelier de relecture du manuel s'est tenu à Mbalmayo du 26 -28 septembre 2006 sous la conduite du Directeur des Forêts du MINFOF ; En ce qui concerne, les travaux du groupe de travail, les acteurs retenus lors de l'atelier ont tous été présents durant les cinq jours de travaux à Mbalmayo du 26 -28 septembre 2006 sous la conduite du Directeur des Forêts du MINFOF ;

I.4 ENSEIGNEMENTS TIRES

I.4.1 ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DEVELOPPEMENT

Le succès du projet repose sur un certain nombre de piliers. Dans sa phase de conception, l'équipe du projet a pris soin de procéder à un effort de compréhension des concepts fondamentaux à usage récurrent dans les processus de monitoring de l'activité forestière. A cet effet, il fut prioritairement question de ressortir les différences significatives entre les concepts de Contrôle, d'Evaluation, d'Audit et de Suivi. Cette démarche intellectuelle nous a permis de bien cerner la problématique de la réalisation du projet. Par conséquent, nous avons eu l'occasion dans le cadre de ce projet de susciter une nouvelle activité fondamentale, qui est celle de l'Evaluation de la mise en œuvre de la gestion durable, fortement distincte du Contrôle Forestier ou de l'Audit Forestier tel que mené lors des opérations classiques de certification des forêts.

Egalement, le succès du déroulement du projet réside sur le fait, qu'il existe encore au Cameroun un déficit d'opérationnalisation des PCI nationaux adoptés en décembre 2004. Ce vide a donné l'occasion à l'utilisation d'autres standards dans le cadre des activités de certification forestière auxquelles sont engagés nombre d'opérateurs économiques exerçant dans la gestion durable des forêts et détenteurs des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) au Cameroun.

Aussi, durant l'exécution des activités du projet, il a été relevé que certains partenaires avaient hâte de connaître la place du manuel de suivi et évaluation de la mise en œuvre des PCI développé dans le cadre du PD23/99Rev. 2 (F) dans la mesure où l'Etat constitue un acteur de premier plan dans le processus de certification forestière. La priorité étant réservée au marché. Au risque de parvenir à un blocage des activités du projet, nous avons eu à toutes les occasions présentées, d'expliquer que le Manuel développé participait des initiatives du Gouvernement dans le cadre de la mise en place d'un arsenal juridico normatif, devant garantir prioritairement la gestion durable des forêts. Ce qui constitue sans ambages son rôle régalien en tant que facilitateur de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts.

Une autre innovation du projet a consisté à développer des éléments de mise en œuvre du Principe I. Toutes les autres initiatives du genre s'étant orientées au niveau de la mise en œuvre des Principes II, III, IV, c'est-à-dire au niveau de l'UFA. L'incidence de cette innovation repositionne l'Etat comme un acteur à part entière de la gestion durable et de ce fait susceptible d'être évalué au même titre que les autres à savoir les opérateurs économiques et les populations riveraines.

La redynamisation du Groupe National de Travail (GNT) pourrait constituer un cadre idoine de coopération entre les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre des PCI et l'appropriation du manuel de suivi et d'évaluation ainsi développé. La durabilité du projet après son achèvement dépend en grande partie de l'appropriation, non seulement du document des PCI OAB/OIBT mais également de son manuel de suivi et d'évaluation de la mise des dits PCI, étant entendu que, celui est à considérer comme une annexe des PCI nationaux.

I.4.2 ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EXECUTION

Il est fort intéressant de rappeler que le projet a connu deux (2) phases dans son exécution. La première fut pilotée par l'équipe suivante :

- **Coordonnateur National** : Menang Evouna Serge, ingénieur forestier ;
- **Expert international** : Mme TELLIER Rénee, Tescult Canada remplacée plus tard pour cause d'empêchement M. Yvan Cusson ; Consultant national : Dr Marie Mbollo, Université de Yaoundé I ; Consultant national Délégué, M. NJIP NTEP Dieudonné, Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse ;
- **Experts nationaux** : Dr Mvondo ZE, Pédologue Université de Dschang ; MLE TITI NWEL Rosalie, Sociologue CANADEL ; BIKELE Jean Louis, Agronome, BEDEA ; DANA LUTHER, Economiste, CANADEL
- **Equipe d'appui** : Evouna Evouna Siméon, Technicien des Eaux et Forêts ; Ondoua Justine Technicienne Supérieur des Eaux et Forêts ; MBA Arlette, Secrétaire ; PUWAKE Martin, Chauffeur,

La supervision générale était assurée par M. SOLLO Jean Williams, Directeur Général de l'ONADEF

Cette première phase a connu une évolution normale jusqu'au démarrage de la restructuration de l'ex-ONADEF. La suspension du projet par l'OIBT, pour des raisons évoquées plus haut, a provoqué des dysfonctionnements importants dans la finalisation dudit projet. Durant la période de restructuration, le coordonnateur national en place a mis un terme à ses engagements vis de l'ex-ONADEF. Les personnels d'appui du projet connaissent la rupture de leur contrat vis-à-vis de l'ANAFOR suite aux mesures de restructuration en cours. La levée de la suspension du projet survenue en 2005, et la réorientation des objectifs en accord avec l'OIBT entraînent nécessairement des changements dans l'équipe d'exécution du projet. Ainsi, une nouvelle équipe est mise place :

- **Coordonnateur national** : MBARGA Narcisse Lambert, Ingénieur des Eaux et Forêts et Chasse ;
- **Expert international** : NJIP NTEP Dieudonné ;
- **Experts nationaux** : Dr MVONDO Ze ; Dr Marie MBOLLO ; Dr BINDZI Isaac ; MEDJO Frédéric Roger ; Bikele Jean Louis ;
- **Equipe d'appui** : EBANGA DANG Didier René, Technicien Supérieur des Eaux et Forêts ; Mme Bessala Secrétaire ; Essama MBIDA Alain, chauffeur.

Cette deuxième équipe est placée sous la supervision générale de M. Dieudonné NGUELE TOLO, Directeur Général de l'ANAFOR.

Il est indéniable que la pluralité des équipes de gestion a porté un préjudice à l'exécution du projet en terme d'appropriation, d'archivage et de capitalisation des acquis dans la transition phase I – phase II. Il en est de même pour les changements intervenus dans la direction générale des institutions du fait de leur implication dans la supervision générale du projet.

En ce qui concerne, cette phase de prorogation du projet prévue pour une durée de six (6) mois, l'exécution des activités du projet a connu un déroulement quasi normal. Le quitus de l'OIBT pour la sélection de l'expert international du projet pour cette phase de prorogation au niveau national dans le cadre des fonds de prévoyance, a permis d'avancer très rapidement. L'expert international s'étant rendu disponible durant toute la durée de celle-ci du fait de sa présence au Cameroun. Le résultat principal obtenu est l'élaboration du draft du manuel de suivi et de mise en œuvre des PCI, dans les délais prévus.

Par contre l'indisponibilité des fonds de contrepartie, les difficultés d'obtention d'un financement additionnel en provenance du Ministère des Forêts pour la tenue des travaux du groupe de relecture recommandé lors de l'atelier de restitution des résultats du projet, de même que la longue attente du quitus de l'OIBT pour l'édition et l'impression du manuel ont sérieusement entamé le respect scrupuleux des délais d'exécution du projet dans sa phase actuelle. L'expérience qu'a connue le projet d'avoir son expert international à portée de main a été d'un très grand apport. Cette situation est parfaitement recommandable.

La restructuration de l'ancienne agence d'exécution du projet à savoir l'ex-ONADEF et la création de l'ANAFOR ont sérieusement influencé l'évolution du projet. Le respect des délais impartis au projet dès le démarrage des activités aurait permis de l'achever bien avant que, les tumultes inhérents à la restructuration ne viennent perturber l'évolution. Ce qui aurait dû constituer une anticipation par rapport aux conséquences fâcheuses de la restructuration vis-à-vis du projet.

Aussi, Le souci d'harmonisation des résultats de notre projet avec ceux du projet régional OAB/OIBT PD124 a influencé l'avancée de notre projet dont l'approche ne cadrerait certainement pas avec nos attentes. Nous voulions travailler dans le cadre du PD23/99Rev. 2(F) dans l'optique de doter les acteurs à la gestion durable d'un instrument de travail à la compréhension de tous. Ayant l'esprit qu'il ne faille nécessairement pas être un expert pour conduire les missions de collecte des données/vérificateurs dans le cadre d'une mission d'évaluation de la gestion durable ou d'audit forestier.

On citerait également comme facteur externe non maîtrisable, l'évolution des sociétés forestières vers la certification forestière. La conséquence directe au niveau national étant la prolifération des standards d'évaluation de la gestion durable des forêts autres que ceux développés par l'Etat dans le cadre des projets comme celui-ci. Les risques pour le projet pourraient à cet effet se situer au niveau de la diffusion du manuel étant entendu que le marché conditionne les tendances des opérateurs économiques à l'utilisation d'une grille d'évaluation de la gestion de leur UFA. L'enjeu pour eux étant l'accès de leurs produits au marché par le biais d'un certificat. Il est de même, de l'engagement du Cameroun dans les négociations pour les accords de partenariats volontaire (APV) avec pour exigence la conception d'une nouvelle grille d'évaluation de légalité du bois en dehors de tout le dispositif prévu dans les PCI nationaux OAB/OIBT adoptés en décembre 2004.

I.5 RECOMMANDATIONS

1. Le manuel peut se présenter sous la forme d'un logiciel. Ce qui est de nature à faciliter le travail des utilisateurs dans le cadre de la collecte et de l'analyse des données /vérificateurs. Pour ce faire, il y a lieu de prévoir un financement additionnel pour sa conception et sa mise en place dans le cadre d'un autre projet.
2. L'organisation des sessions de formation des acteurs par le personnel du projet à l'utilisation du manuel constitue une priorité d'après projet ;
3. La redynamisation du Groupe National de Travail (GNT) du Cameroun est importante pour l'appropriation et la diffusion des PCI nationaux de même que le manuel de suivi et évaluation des la mise en œuvre desdits PCI ;
4. Après la publication du manuel, il est fort intéressant que le Cameroun procède à l'affectation, de manière consensuelle, des poids à des indicateurs et sous indicateurs sur la base des variables qui sont à développer à l'exemple du nombre de vérificateurs /données par indicateurs, l'importance de l'indicateur dans la dynamique de l'écosystème forestier; les résultats de la recherche ; etc
5. Il y a lieu de distinguer fondamentalement une mission « d'Evaluation » ; une mission de « Contrôle » ; une mission « d'Audit » ; et une mission « de Suivi » des opérations forestières ;
6. La disponibilité à temps des fonds de contrepartie est de nature garantir la rationalité dans la mise en œuvre des projets ;
7. La diffusion du manuel est véritable conditionnée par l'appropriation de celui-ci par le Ministère en Charge des Forêts. Ce dernier prévoit déjà une formation de ces cadres sur l'utilisation des PCI sur la base de ce manuel ;

PARTIE II

II.1 RESULTATS DU PROJET

- Le projet est parvenu à développer une grille de mesure de la mise en œuvre des PCI nationaux ;
- La grille d'analyse du Principe I constitue une innovation ;
- La grille se présente sous la forme d'un tableau ;
- Trois éléments constituent le moyen de vérification de la réalisation d'une donnée/vérificateur (service compétent, l'instrument de mesure, le protocole de mesure) ;
- Le fractionnement des indicateurs en des données simples confère le caractère mesurable de la mise en œuvre des indicateurs et sous indicateurs ;
- Le collecte des données se présent dorénavant comme une activité des non experts ce qui diffère de l'analyse est restée une question d'expert ;

- La vérification de la mise des PCI devient un processus itératif qui part de la donnée/vérificateur ; à l'indicateur/sous indicateur en passant le critère pour s'achever sur le principe ;
- Le projet est parvenu à démontrer que le contrôle, l'audit, l'évaluation et le suivi sont des activités significativement différentes s'agissant des objectifs, des résultats escomptés, des acteurs et de la fréquence de réalisation ;
- Le projet est parvenu à démontrer l'intérêt de l'archivage des documents inhérents aux opérations de gestion forestières ;

Référence de l'indicateur ou du sous indicateur							
		Moyens de vérifications			Mesure réalisée	Norme ou standard	observations
Code de la donnée	Donnée/vérificateurs	Service compétent	Instrument de mesure	Protocole de mesure			

II.2 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE

(a) Réalisation des objectifs spécifiques	Réaliser
(b) Produits	Réaliser
(c) Respects des échéanciers	fortement préjudiciables
(d) Dépenses effectives	Dépassement inférieur à 10%
(e) Potentiel de réplication	important
(f) Potentiel d'élargissement	important

PARTIE III : LES ANNEXES

III.1 RAPPORTS FINANCIER DU PROJET

III.2 DOCUMENTS DE L'ATELIER

**RAPPORT DES TRAVAUX DU SEMINAIRE / ATELIER
DE PRÉSENTATION ET DE RESTITUTION DU MANUEL
DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE
LA MISE EN ŒUVRE DES PCI NATIONAUX DE
GESTION DURABLE DES FORETS DU CAMEROUN**

DEVELOPPE DANS LE CADRE DU PROJET OIBT/CAMEROUN/PD 23/99 Rev.2

***SOUS LE HAUT PATRONNAGE DU MINISTRE DES FORETS ET
DE LA FAUNE.***

Yaoundé, le 8 mars 2006

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA JOURNEE DU, 07 MARS 2006 PRESENTE PAR LE SECRETARIAT DE SEANCE

PREMIERE JOURNEE

Le 07 Mars 2006 s'est ouvert au jardin Zoologique de MVOG-BETSI de Yaoundé le séminaire/ atelier relatif à la restitution et à la présentation du manuel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) de gestion durable des Forêts du Cameroun adoptés par le gouvernement en Décembre 2004.

Ce manuel a été élaboré dans le cadre du projet conjoint Cameroun/ OIBT/ PD 23/99 Rev.2 intitulé « Test d'Application des Principes, Critères et Indicateurs Révisés de l'OIBT et Diffusion des Résultats Afférents au Cameroun » et exécuté par ANAFOR.

Le Séminaire a regroupé :

- Les cadres de l'Administration Centrale du MINFOF ;
- Les cadres de l'Agence d'exécution l'ANAFOR;
- Les Délégués Provinciaux et Départementaux du MINFOF ;
- Les opérateurs économiques de la filière bois ;
- Les représentants de la profession ;
- Les représentants des instituts de recherche et des universités ;
- Les élus du peuple (député à l'Assemblée Nationale) ;
- Les représentants des ONG nationales et internationales impliquées dans la certification;
- Les représentants des communautés locales.
- Les représentants des travailleurs ;
- Les médias.

Toutes les autres parties prenantes de la gestion durable des Forêts y ont également pris part.

(Liste des participants en annexe)

La première journée a été marquée par trois temps forts à savoir :

1. l'ouverture officielle du Séminaire/ Atelier
2. l'introduction des présentations techniques par les experts nationaux suivie de commentaires, remarques et suggestions.
3. la constitution des commissions pour les travaux en ateliers.

I - OUVERTURE OFFICIELLE

La salle des réunions du jardin zoologique de MVOG-BETSI de Yaoundé a abrité le 07 mars 2006, la cérémonie d'ouverture présidée par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) représentant le Ministre empêché. Durant cette séance, ont successivement intervenu : le Délégué Provincial du MINFOF du Centre et le Secrétaire Général du MINFOF, Dr MADI Ali.

Dans son mot de bienvenue, le délégué provincial du Centre s'est dit honorer par la tutelle. Il a dit tout l'intérêt que la province du centre porte à ces travaux ce d'autant qu'elle dispose de 15 Unité Forestière d'Aménagement (UFA) dont la gestion technique et administrative constitue une préoccupation. Pour y parvenir, le Délégué du Centre a émis le vœu de maîtriser non seulement le manuel des PCI nationaux mais aussi le nouvel instrument de mesure, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI nationaux de gestion durable des forêts du Cameroun qui vient d'être développé.

Le Secrétaire Général du MINFOF a souhaité la bienvenue aux participants et à remercier les organisations et les institutions qu'ils représentent pour leur implication au secteur forestier. Il a notamment souligné que le Gouvernement camerounais occupe une place de choix dans l'élaboration des instruments juridiques, institutionnels et normatifs de gestion durable des ses forêts. Il a réitéré que tous ces instruments n'ont de sens pour la gestion durable que s'ils sont applicables et opérationnels sur le terrain. C'est en cela qu'il a reconnu l'importance du Manuel de mesure, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI nationaux de gestion durable des forêts développé dans le cadre du projet OIBT, PD 23/99 Rev. 2(F).

En terminant son intervention, le SG du MINFOF a souhaité plein succès aux travaux.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Journée du 07 mars 2006

Un bureau a été mis en place et composé de :

- ❖ Président : Honorable NDO Angeline
- ❖ Rapporteurs : MM NOMO Clément & NKIE Martin Cyrille

Les travaux ont débuté par la présentation de M.BINDZI Isaac intitulée « Les Principes, Critères et Indicateurs de Gestion Durable des Forêts du Cameroun », suivis par la présentation de M. MBARGA Narcisse, Coordonnateur du projet PD23/99 Rev.2(F) sur le Manuel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des PCI nationaux de gestion durable des forêts.

Dans l'après midi, M. NJIP NTEP Dieudonné, Expert international du projet, fera un exposé sur les « Exigences Relatives à l'Aménagement Durable des Forêts, telles que révélées par le manuel de mesure, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI nationaux pour les différentes parties prenantes ».

Après la pause déjeuner, les travaux ont repris par la présentation des résultats des tests des PCI sur deux sites à savoir à la S.T.B.K (Société de Transformation des Bois de la Kadey) dans la Boumba-et-Ngoko pour l'UFA N° 10005 A et à la Société R. PALLISCO à Mindourou pour l'UFA N°10039 respectivement par MM. NKOUANKOU Jérôme et NKOUNA ABIA Constand en service à l'ANAFOR.

Aux termes des quatre présentations, les participants ont fait des commentaires, remarques et suggestions pertinentes.

De la première présentation faite par M. Isaac BINDZI, il est ressorti une vision des PCI articulée autour de la Méthode du Cadre Logique (MCL). Une analyse de cohérence, suivie d'une analogie avec la MCL, toutes choses qui ont permis de comprendre les logiques verticales et horizontales de la MCL, sous-tendues respectivement par la planification et l'évaluation.

La transposition de la MCL aux PCI a permis de dégager les insuffisances des PCI comme un outil de planification. Pour l'exposant, les chaînons manquants des PCI pour en faire un véritable outil de planification de la gestion durable sont notamment :

- La définition des Indicateurs objectivement vérifiables pour chacun des niveaux ;

-Le consensus et le compromis de tous les acteurs de la gestion forestière sur les indicateurs objectivement vérifiables de chacune des lignes horizontales des PCI transposées dans la MCL à savoir les Principes, les Critères et les Indicateurs.

En conclusion, les suggestions ci-après ont été faites :

- S'efforcer à compléter les chaînons manquants évoqués plus haut ;
- Renforcer la gestion durable des forêts en étant sûr qu'elle est adaptée aux exigences des PCI ;
- Développer une réflexion permanente et partagée afin de susciter un questionnement qui remette en question la version actuelle des PCI pour parvenir à en faire un véritable outil de planification de la gestion durable.

Les participants se sont accordés sur la remarque suivante.

Une meilleure compréhension de la présente vision des PCI passerait par une plus grande implication à la réflexion de tous les autres acteurs (Communautés locales, Opérateurs économiques, ONG, Administrations forestières et fiscales, etc...).

La deuxième présentation faite par M. MBARGA Narcisse a concerné le Manuel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des PCI nationaux de gestion durable des forêts.

Pour l'exposant, le manuel actuel de mesure de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PCI nationaux a été réalisé pendant la phase d'extension du projet PD 23/99 Rev. 2(F). Le but visé étant d'élaborer les éléments d'opérationnalisation des PCI nationaux, en vue de rendre le manuel des PCI nationaux adopté en décembre 2004 compréhensible et applicable par tous les acteurs impliqués dans la gestion durable des forêts du Cameroun.

Pour ce faire, l'orateur a tenu à rappeler l'historique du projet. Ensuite il a présenté les éléments constitutifs du Manuel qui sont notamment :

- Le document principal ;
- Les trames d'enquêtes de terrain pour la collecte des données relatives à la gestion durable ;
- Le guide de l'évaluation ;
- la check-list ;
- La bibliographie

Pour conclure son exposé le Coordonnateur du projet, compte tenu de la masse d'information à prélever sur le terrain, a suggéré qu'une des perspectives d'après-projet soit le développement d'un logiciel permettant une analyse rapide et fine des données collectées sur le terrain.

A travers les discussions qui ont suivies cet exposé, les participants se sont accordés sur les remarques suivantes :

- une différence entre la certification et les PCI nécessite d'être toujours observée. En effet les PCI qui constituent un important outil de planification et de suivi évaluation de la gestion durable des forêts diffèrent de la certification qui est un dialogue commercial entre les producteurs et les consommateurs des produits forestiers.
- Le caractère relatif de la compréhension des PCI oblige de les élaborer et de les appliquer en fonction des réalités nationales et locales.
- Les PCI devraient être perçus comme un guide de gestion pour les différents utilisateurs. Un des défis des présentes assises est de s'accorder sur les séquences d'évaluation de ces PCI. Le but étant de déconnecter le plus rapidement le processus d'évaluation de la mise en œuvre des PCI à celui du contrôle forestier de routine.

La troisième présentation faite par Mr NJIP NTEP a porté sur les exigences techniques dans le cadre de l'application des PCI.

Pour l'exposant, les concepts des PCI méritent toujours d'être simplifiés pour leur compréhension. Pour ce faire, une présentation de la hiérarchisation des PCI a été faite, suivie d'une définition des concepts. La suite de la présentation a concerné les exigences administratives et techniques découlant du manuel, et décrites au niveau de la planification et de la mise en œuvre des PCI. Au niveau de la mise en œuvre, ces exigences techniques ont été développées pour le gestionnaire du massif et pour l'administration forestière. Enfin pour l'orateur, le manuel de mesure, de suivi et d'évaluation des PCI développé dans le cadre de ce projet est important pour les gestionnaires des massifs forestiers, les populations locales et surtout pour l'Etat, car il devrait jouer deux rôles :

- Rôle de planification et de mise en œuvre des activités de bonne gestion forestière

- Rôle d'évaluation des activités d'aménagement forestier ;

Au terme des discussions qui ont suivi cet exposé, les participants se sont accordés sur :

- la nécessité de différencier le contrôle de l'évaluation afin d'éviter les amalgames éventuels ;
- la nécessité de réviser la loi notamment pour ce qui est des aspects de contrôle forestier compte tenu des nouvelles exigences liées à la gestion durable.
- la vulgarisation du manuel dans le cadre des PTA du PSFE.

La quatrième présentation faite conjointement par Mr NKOUANKOU Jérôme et NKOUNA ABIA Constant, a porté sur le test d'application du manuel de mesure, de suivi et d'évaluation.

Ce test a été conduit pendant une dizaine de jours (Janvier 2006) dans deux sociétés :

- a. A la R. PALISCO dont l'UFA N°10039 est située dans le département du Haut-Nyong et couvre une superficie de 47585 ha.
- b. Société de Transformation de Bois de la Kadey (STBK) dont l'UFA N°10005A est situé dans le département du de la Boumba et Ngoko et couvre une superficie de 52245 ha.

Le test a dégagé les résultats suivants :

- 90% de données sont mesurables ;
- 10% de données ne le sont pas. La difficulté de les mesurer étant liée à l'absence ou l'ignorance des normes de référence.
- Une différence significative a été observée dans la compréhension des PCI par l'Administration, les opérateurs économiques et les communautés locales.

En conclusion de cet exposé, des suggestions ont été faites ainsi qu'il suit :

- Sensibiliser et former toutes les parties prenantes au sujet des nouvelles exigences administratives et contraintes techniques des PCI telle qu'elles transparaissent dans le manuel de mesure, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre. ;
- Pour les opérateurs économiques, l'Etat devrait produire une norme officielle en matière de gestion durable des forêts, compte tenu de la multiplicité actuelle des outils et instruments accompagnant la gestion durable des forêts au Cameroun (plans d'aménagement, PCI, la certification, ..).

Au terme des débats qui ont suivis cette présentation, les participants se sont accordés sur les remarques et suggestions suivantes :

- ✓ Les PCI nationaux constituent la norme officielle de gestion durable des forêts ;
- ✓ Les PCI nationaux, comme la norme officielle de gestion durable des forêts, nécessitent d'être vulgarisés auprès des différents acteurs ;
- ✓ En vue d'une mise en œuvre cohérente et efficace des PCI nationaux, une appropriation de ce processus par toutes les parties prenantes est indispensable.
- ✓ Le manuel de mesure, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI nationaux doit être une annexe des PCI adoptés en décembre 2004.

Le dernier temps fort de la journée a été la constitution de trois commissions pour les travaux en ateliers sur la base des TDR des commissions. Les objectifs, les résultats attendus et la méthodologie étaient précisés dans les TDR. Après avoir félicité l'enthousiasme des participants et la qualité de leurs contributions, a levé la séance pour la fin des travaux du jour.

DEUXIEME JOURNEE (08 mars2006)

Des modifications faites sur le programme de la journée sont approuvées par les participants et les travaux débutent par une séance plénière de validation du pré-rapport de la journée précédente par le Secrétariat du séminaire-atelier.

Les travaux débutent par une séance plénière de validation du pré-rapport de la journée précédente préparé par le Secrétariat du séminaire-atelier. Des modifications ont été faites sur le programme de la journée et approuvées par les participants.

DES TRAVAUX EN COMMISSIONS

A la lumière des TDR expliqués par le facilitateur de l'atelier, les 3 commissions ont planché sur les thèmes suivants :

Commission 1 :

Opérationnalisation du Manuel de Suivi et Evaluation de la mise en œuvre des PCI.

Commission 2 :

Responsabilités des acteurs dans l'utilisation du manuel de suivi et évaluation de mise en œuvre des PCI.

Commission 3 :

Vulgarisation du manuel de mesure, de suivi et d'évaluation des PCI nationaux.

Dans une excellente ambiance communicatrice et d'échange convivial, les commissions ont atteint les objectifs et les résultats prescrits dans le document des TDR. Il en ressort des recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS :

En direction de l'Administration Forestière :

- 1) La mise en œuvre du manuel de suivi évaluation, sa vulgarisation, la sensibilisation et la formation des évaluateurs précèdent de manière urgente l'application des PCI ;
- 2) La sollicitation des partenaires bailleurs de fonds en vue du financement adéquat de ces recommandations ;
- 3) La mise en exécution du manuel de mesure, de suivi et d'évaluation par un texte approprié ;
- 4) La diffusion la plus large possible du manuel de suivi et d'évaluation à toutes les parties prenantes à la gestion durable des forêts du Cameroun;
- 5) La mise en place des dispositions règlementaires favorisant l'opérationnalisation du manuel ;
- 6) La mise en place d'une structure chargée de piloter la mise en œuvre effective des PCI et du manuel de suivi-évaluation développé par le projet PD23/99 Rev.2(F) ;

- 7) La mise à la disposition de toutes les parties prenantes de toute documentation relative à la gestion forestière (création d'un bureau d'archives ou large diffusion dans les services centraux et déconcentrés du MINFOF) ;
- 8) L'implication effective de la recherche dans la gestion forestière ;

En direction de la coordination du projet :

- 9) La mise en place d'un Comité de lecture (Comité d'experts) chargé de parcourir le manuel avant la validation officielle dudit manuel de suivi évaluation qui regroupera toutes les parties prenantes à la gestion forestière au Cameroun .Ce comité devra en outre développer une clef permettant d'apprécier l'ensemble des valeurs données aux exigences techniques et administratives de chaque partie prenante en analysant les check-lists.
- 10) La révision de la colonne source de check-lists en mettant les institutions telles qu'elles existent actuellement et préciser pour chaque type de convention l'Université ou l'Institution concernées et le ministère de tutelle

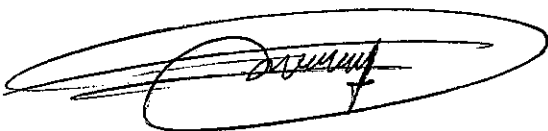
Fait à Yaoundé, le 8 Mars 2006

Les rapporteurs

NOMO Clément



NKIE Martin Cyrille



La Présidente

Honorable NDO Angeline



Documents annexes :

- 1) Rapports des commissions, n° 1, 2, 3
- 2) Liste des participants
- 3) Exposés n° 1, 2, 3, 4
- 4) Discours d'ouverture du séminaire
- 5) Photos d'ensemble

SEMINAIRE/ ATELIER
DE PRESENTATION ET RESTITUTION DU MANUEL DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PCI NATIONAUX DE GESTION DURABLE DES FORETS DU CAMEROUN

**PHASE DE PROROGATION DU PROJET OIBT/CAMEROUN PD 23/99 Rev. 2 (F)
INTITULE « TEST D'APPLICATION DES PRINCIPES, CRITERES ET INDICATEURS REVISES DE L'OIBT ET DIFFUSION DES RESULTATS AFFERENTS AU CAMEROUN »**

TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE

Dans le cadre de la coopération entre le Cameroun et l'Organisation Internationale de Bois Tropicaux (OIBT), le projet PD23/99 Rev. 2 (F) intitulé « Test d'Application des Critères et Indicateurs Révisés et Diffusion des Résultats Afférents au Cameroun » dans sa phase II de prorogation avait pour objectif d'élaborer la grille de mesure, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI nationaux (PCI élaborés par le Gouvernement du Cameroun en collaboration avec l'OAB et l'OIBT et adoptés en décembre 2004).

Les Principes/Critères /Indicateurs de gestion durable des forêts adoptés au Cameroun bénéficient actuellement d'une reconnaissance internationale en tant qu'outil majeur de promotion de la gestion durable des forêts tropicales naturelles. Les PCI comportent de nombreuses applications et leur potentiel est reconnu comme pouvant :

- Servir de tableau de bord au suivi de la gestion durable des forêts ;
- Servir de support de contrôle de l'efficacité des programmes forestiers nationaux ;
- Sous-tendre l'écocertification ;
- Aider à la planification stratégique et à l'édification des passerelles entre les différentes parties prenantes dans la gestion des forêts ;
- Permettre la communication des progrès accomplis aux décideurs et au grand public, et surtout échanger les expériences diversement vécues partout en zone tropicale.

Le Cameroun, dans un souci de mieux prendre en compte ses spécificités propres en matière d'aménagement durable des forêts naturelles, a élaboré des PCI nationaux de gestion durable des forêts. Ces PCI sont un compromis des PCI de l'OIBT et de l'OAB, et ont été élaborés à travers un processus participatif qui a impliqué l'ensemble des acteurs stratégiques de la gestion des forêts du Cameroun. Ces PCI constituent de ce fait la « norme » nationale applicable en matière de mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts du domaine forestier permanent.

Les documents de PCI en eux-mêmes ne remplissent ces fonctions qu'indirectement, car ils ne sont pas directement opérationnels. Dans le but d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des PCI (AFD), L'OIBT a élaboré un document spécifique destiné à faciliter la production des rapports nationaux. Ce

document de l'OIBT (modèle de rapport des pays sur les progrès accomplis au niveau national) constitue en fait un premier niveau d'opérationnalisation des PCI.

Dans le cadre de la phase de prorogation du projet cité plus haut, il a été de ce fait élaboré une « technologie » de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts sur la base des PCI de gestion durable des forêts du Cameroun, dont un des principaux éléments est la grille de mesure des indicateurs et sous-indicateurs. L'outil développé permet entre autres de :

- Expliciter les articulations techniques de la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable (infrastructures institutionnelle, légale et réglementaire à mettre en place par l'Etat, et les éléments opérationnels recommandés qui justifient leur mise en œuvre effective) ;
- Expliciter les articulations techniques de la mise en œuvre de la gestion durable des unités d'aménagement forestier (infrastructures technologiques, techniques et organisationnelles à mettre en place par le concessionnaire, et les éléments opérationnels qui justifient leur mise en œuvre effective) ;
- Encadrer les activités « d'évaluation » de la qualité de la mise en œuvre de l'aménagement durable par les différents acteurs du secteur forestier.

En matière « d'évaluation », l'outil développé dans le cadre du projet pourrait être utilisé autant pour une évaluation « simple » de l'aménagement forestier tel qu'il est mis en œuvre par les différentes parties prenantes (comprise comme l'appréciation en valeur absolue du degré de satisfaction des exigences des PCI en matière d'aménagement. Il permet aussi par voie de conséquence, de faire des recommandations stratégiques et opérationnelles pour une amélioration de l'efficacité globale de la mise en œuvre de l'aménagement durable), que pour un « audit » de l'aménagement forestier tel qu'il est mis en œuvre par les différentes parties prenantes (compris comme l'appréciation en valeur relative en comparaison avec une valeur de référence, du niveau de satisfaction des exigences des PCI d'aménagement durable, et l'affectation d'une « note » globale à la performance des acteurs de l'aménagement forestier. Enfin, il aide à l'élaboration de propositions sur les mesures à prendre pour combler les lacunes observées).

Le suivi et l'évaluation sont de ce fait des activités d'appui stratégique des différents acteurs, dans la mesure où ils servent à les assister dans l'amélioration de leurs performances en matière d'aménagement durable, et le protocole d'évaluation élaboré dans le cadre de la phase de prorogation donne mandat à l'expert évaluateur de mettre en lumière les différentes articulations des schémas « techniques » qui rempliraient cet office. L'évaluation est de ce fait destinée à mettre à la disposition des différentes parties prenantes à l'aménagement forestier durable des avis d'expert sur les faiblesses et les forces des « systèmes » mis en place, et de leur faire profiter des recommandations desdits experts pour l'amélioration dudit « système ».

La démarche méthodologique admise pour l'exécution du projet s'est voulue essentiellement participative. Ce d'autant plus que l'instrument ainsi développé devrait être à l'usage de tous les acteurs impliqués dans la gestion durable des forêts du Cameroun à savoir : les administrations, les concessionnaires, les

populations riveraines et les ONG. Afin de partager avec le plus grand nombre d'intervenants les principaux extrants du projet et susciter l'appropriation des éléments techniques développés, Il a été prévu entre autres activités du projet, l'organisation de séminaires ateliers au niveau national et provincial.

Le but visé par le présent atelier est donc de permettre un large débat sur les articulations techniques de l'outil de mise en œuvre des PCI du Cameroun et aussi de sensibiliser les différents acteurs stratégiques dans la gestion des forêts, sur leurs responsabilités dans la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable au Cameroun au regard des exigences révélées par l'analyse des PCI nationaux de gestion durable.

II. OBJECTIFS DU SEMINAIRE/ATELIER NATIONAL

II.1 Objectif Général

Ce séminaire/atelier a pour but de présenter aux différents acteurs de la gestion forestière les résultats du projet PD23/99 Rev. 2(F) de manière à sensibiliser les différents utilisateurs et à enclencher la vulgarisation des principaux extrants. Le séminaire devrait aussi susciter un débat autour des résultats de manière à constituer une première « validation » au niveau du Cameroun du manuel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des PCI.

II.2 Objectifs spécifiques

1. Informer l'ensemble des parties prenante sur la « technologie » de mesure, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI développée dans le cadre du projet PD23/99 Rev. 2(F) et sur son utilisation (suivi, évaluation et audit);
2. Ressortir les exigences (contraintes) liées à l'utilisation de cet instrument en matière de gestion durable des forêts au Cameroun, pour chacune des parties prenantes dans la gestion des forêts ;
3. Définir le cadre d'application de cet instrument (processus d'opérationnalisation de l'outil) en clarifiant les responsabilités de chacun des acteurs dans sa mise en œuvre.
4. Débattre sur la fréquence des missions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI dans une UFA et des coûts y afférents ;
5. Elaborer la stratégie de vulgarisation de l'outil, de renforcement des capacités des personnels de l'administration et des privés, et de la formation des évaluateurs y compris leur profil.

III. RESULTATS ATTENDUS

1. l'information sur l'instrument de mise en œuvre et de suivi –évaluation des PCI est partagée par l'ensemble des acteurs du secteur forestier en particulier ceux ayant été impliqués dans l'élaboration du manuel national des PCI adopté en décembre 2004 ;
2. un consensus (compromis) est obtenu par tous les acteurs pour l'opérationnalisation effective des PCI s'agissant de la réalisation des missions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI ;
3. les actes administratifs rendant exécutoire l' instrument sont clairement définis ;
4. les perspectives de l'après projet sont définis ;
5. les recommandations opérationnelles relatives à la stratégie de vulgarisation du manuel de suivi évaluation sont élaborées.

IV. ORGANISATION DES TRAVAUX DU SEMINAIRE

Le séminaire va s'articuler autour de séances en plénière et de travaux en ateliers.

Pour les travaux en plénière, Il est prévu deux plénières :

1. Une première plénière consacrée aux présentations sur les articulations techniques de l'instrument de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des PCI de gestion durable (principaux extraits du projet PD23/99 Rev.2(F)).
2. Une deuxième plénière consacrée à la restitution des travaux en atelier. Pour les travaux en ateliers, trois seront constitués de manière à garantir la participation de chaque partie prenante.

En ce qui concerne les travaux en ateliers techniques, trois ateliers seront constitués :

- **Atelier I Thème** : Opérationnalisation du manuel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI
- **Atelier II Thème** : Responsabilité des acteurs dans l'utilisation du manuel de suivi et évaluation
- **Atelier III Thème** : Vulgarisation de l'outil de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI.

**TERMES DE REFERENCE DES
COMMISSIONS**

COMMISSION 1 : OPERATIONNALISATION DU MANUEL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PCI

Objectifs :

1. Définir le cadre d'application du manuel, en clarifiant les responsabilités de chacun des acteurs dans sa mise en œuvre ;
2. Débattre sur la fréquence des missions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI dans une UFA et des coûts y afférents.

Résultats attendus :

1. Un consensus (compromis) est obtenu par tous les acteurs pour l'opérationnalisation effective des PCI s'agissant de la réalisation des missions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PCI.
2. Les nécessaires actes administratifs rendant exécutoire le manuel sont clairement définis ;
3. Les perspectives de l'après-projet sont clairement définies, en termes de mise en place de l'ensemble de « l'infrastructure » complétant le manuel (validation du contenu des différentes articulations du manuel, objectivation des processus d'évaluation et d'audit, formation, etc.).

Méthodologie :

Elle consiste essentiellement en des Séances de « brain storming » sous la conduite d'un facilitateur ou d'un modérateur. Les documents fournis servent à présenter quelques axes de réflexion relatifs aux points qui devraient être débattus par les membres de la commission.

Produit Fini :

Un rapport présentant les principales positions prises par la Commission relatives aux RESULTATS ATTENDUS ci-dessus.

COMMISSION 2 : RESPONSABILITES DES ACTEURS DANS L'UTILISATION DU MANUEL DE SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PCI

Objectif :

Ressortir les exigences liées à l'utilisation du manuel en matière de gestion durable des forêts au Cameroun, pour chacune des parties prenantes dans la gestion des forêts.

Il s'agit principalement de recueillir les principales positions des diverses parties prenantes relativement aux exigences telles qu'elles sont révélées par l'exploitation des PCI. Il faudrait que les représentants desdites parties prenantes expriment leurs positions autant sur les exigences que sur les nécessaires mesures d'accompagnement pour le respect scrupuleux desdites exigences.

Résultat attendu :

1. Un consensus est trouvé sur la valeur des exigences relatives à la mise en œuvre des PCI ;
2. Un consensus est trouvé sur les nécessaires mesures d'accompagnement de l'Etat pour appuyer les autres parties prenantes dans la gestion durable des UGF sur la base des exigences présentées.
3. Les exigences présentées sont éventuellement amendées ;

Méthodologie :

Elle consiste essentiellement en des Séances de « brain storming » sous la conduite d'un facilitateur ou d'un modérateur. Les documents fournis servent à présenter quelques axes de réflexion relatifs aux points qui devraient être débattus par les membres de la commission.

Produit Fini :

Un rapport présentant les principales positions prises par la Commission relatives aux RESULTATS ATTENDUS ci-dessus.

COMMISSION 3 : VULGARISATION DE L'OUTIL DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PCI

Objectif :

Elaborer les stratégies de : vulgarisation de l'outil, renforcement des capacités des personnels de l'administration et du privé, et de formation des évaluateurs (y compris leur profil).

Résultats attendus :

Des recommandations opérationnelles relatives aux stratégies ci-dessus sont élaborées.

Méthodologie :

Elle consiste essentiellement en des Séances de « brain storming » sous la conduite d'un facilitateur ou d'un modérateur. Les documents fournis servent à présenter quelques axes de réflexion relatifs aux points qui devraient être débattus par les membres de la commission.

Produit Fini :

Un rapport présentant les principales positions prises par la Commission relatives aux RESULTATS ATTENDUS ci-dessus.

**SEMINAIRE /ATELIER DE PRESENTATION DU MANULE DE MESURE DE
SUIVI ET D'EVALAUTION DE LA MISE EN OEOUVRE DES PCI NATIONAUX
RESULTAT DU PROJET PD23/99 REV.2F**

**COMMISSION I : OPERATIONNALISATION DU MANUEL DE SUIVI ET
D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PCI**

Composition du groupe I :

Président : FOAHIOM Bernard

Rapporteur : Ntsengué Joseph

Membres :

Djibrilla Hassana

Ondoua Shadrack

Nkié Martin Cyrille

Méni Opono Désiré Alain

SALE Seini

II-Mandat :

Le group I avait pour mandat de :

- 1-définir le cadre d'application du manuel en clarifiant les responsabilités de chacun des acteurs dans sa mise en œuvre ;
- 2- débattre sur la fréquence des missions de suivi et dévaluation de la mise en œuvre des PCI dans une UFA et les coûts y afférents.

III- METHODOLOGIE

La démarche adoptée pour accomplir la mission dédiée au groupe a consisté à :

- la prise de connaissance des TDR de l'atelier et des documents de travail ;
- au brainstorming .

IV-RESULTATS :

IV-1-Cadre d'application du manuel

N°	CADRE	ACTEURS	RESPONSABILITES	FREQUENCE
1	SUIVI	Administration forestière	Collecte et centralisation des données de base Rédaction des rapports	1 Mois Mensuel et annuel
		Concessionnaire	Collecte des informations	Quotidien/Mensuel/Annuel
		Collectivités et communautés	Contribuer à la collecte des informations	Continue
		Société civile	Collecte des données	Selon la situation donnée sur le terrain
		Partenaires en développement	Appui conseil Financement (PSFE)	Ponctuel
		Autres administrations	Appui conseil, Recherche - développement	Permanent
2	EVALUATION	Administration des forêts	Evaluation de la mise en œuvre des PCI dans l'ensemble des UFA	Permanente
		Concessionnaire	Auto-évaluation permanente de la mise en œuvre	Permanente
		Partenaires au développement	Appui conseil, financement- et recherche des financements	Ponctuel
		Autres Administrations (Recherche, Environnement, etc..)	Appui conseil, recherche – développement, contribution à l'évaluation	Permanente
		Collectivités et communautés locales	Contribution à l'évaluation	Permanente
3		Administration forestière	Mesure	Annuel/Quinquennal/Tous les 15 ans

	AUDIT	Concessionnaire	Promotion de ses sous produits et de la gestion Assainissement de la gestion	Selon les besoins
--	--------------	-----------------	---	-------------------

IV-2-LES ELEMENTS DE COUTS DES ACTIVITES DU SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PCI :

En examinant les propositions faites dans le document de travail, l'équipe a estimé que les éléments de coûts proposés sont élevés parce que déterminée sur la base de l'inexistante de l'information sur la gestion de l'UFA ;or la collecte des données étant une activité permanente ,la durée des évaluations et des audits doit être revue à la baisse ainsi que les coûts y afférents.

V-PERSPECTIVES DE L'APRES PROJET:

Il y a nécessité de :

- Rendre exécutoire le manuel par un texte approprié ;
- Diffuser le plus largement possible le manuel à toutes les parties prenantes ;
- Envisager la mise en place des dispositions réglementaires favorisant l'opérationnalisation du manuel ;
- Mettre en place au sein de l'Administration des forêts une structure chargée de piloter la mise en œuvre effective des PCI et du manuel de suivi -évaluation

Fait à Yaoundé, le 8 Mars 2006

RAPPORTEUR

PRESIDENT

NTSENGUE Joseph

FOAHOM Bernard

**SEMINAIRE ATELIER DE PRESENTATION DU MANUEL DE
MESURE DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE
DES PCI NATIONAUX DU PROJET PD 23/99 Rev.2(F)**

Yaoundé du 07 au 08 mars 2006, ZOO de MVOG BETSI

RAPPORT DE LA COMMISSION II

**Responsabilité des auteurs dans l'utilisation du Manuel de suivi
et évaluation de la mise en œuvre des PCI**

La commission II avait pour objectif :

- De rechercher et d'obtenir un consensus sur les valeurs accordées aux exigences liées à l'utilisation du manuel en matière de gestion durable des forêts au Cameroun pour chacune des parties prenantes ;
- De rechercher et obtenir le consensus sur les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour faciliter la réalisation de ces exigences par les autres parties prenantes ;
- D'amender éventuellement ces exigences.

La commission était présidée par M. MARFOR TANGALA Alphonse et avait pour rapporteur M. KAFFO NZOUWO Eric. La liste des autres membres est jointe en annexe.

La méthodologie de travail a consisté en

- La lecture et compréhension des termes de référence ;
- La lecture des documents de travail 2 ;
- L'examen des check-lists contenant les exigences regroupées par parties prenantes et par principe. Les deux check-lists sont celles relatives à la liste des documents que doivent fournir l'Etat et les concessionnaires forestiers.

Il ressort de cet examen que :

- Le libellé de la première ligne des check-lists devra être modifié au niveau de la colonne 4 pour faire apparaître qu'il est question de la référence de l'exigence dans le document des PCI ;
- Le temps imparti à la commission (2 heures) ne lui permettant pas d'examiner les plus de 300 exigences contenus dans le document de travail, elle s'est bornée à en apprécier uniquement le processus. Elle trouve pertinent le regroupement ainsi fait mais ne peut aller au bout de la recherche du consensus. Aussi, la commission recommande qu'il soit institué un comité de lecture regroupant toutes les parties prenantes à effet de s'accorder sur les valeurs données à ces exigences. Ce comité devra en outre développer une clé permettant d'apprécier l'ensemble des valeurs données aux exigences de chaque partie prenante.

Les autres recommandations qu'e nous pouvons formuler sont les suivantes :

- La documentation relative à la gestion forestière notamment les documents et manuels des PCI doit être mise à la disposition de toutes les parties prenantes par l'administration des forêts par

exemple en créant un bureau d'archives ou par une large diffusion dans les services décentralisés.

- La colonne source des check-lists devra être révisé en inscrivant les noms des structures telles qu'elles existent actuellement et en précisant pour chaque type de convention, l'université, l'institution concernée et le ministère de tutelle.
- Le MINRESI devra être impliqué davantage dans l'exécution des travaux sur le terrain.
- La nomenclature utilisée pour les valeurs accordées aux exigences devraient être plus clairs et prêter moins à confusion

Fait à Yaoundé le 08 Mars 2006

Le Président

Le Rapporteur

MARFOR TANGALA Alphonse

KAFFO NZOUWO Eric

Annexe : liste des membres de la commission II

N°	Noms et prénoms	Adresses	Signature
1	MARFOR TANGALA Alphonse	Chef de Cellule Programmation et Projets MINFOF Tél : 762 52 28 marfor@yahoo.fr	
2	KAFFO NZOUWO Eric	FSC Tél: 797 55 89 kaffoeric@yahoo.fr	
3	FONKOUA Claude	ANAFOR BP 1341 Yaoundé Tél : 956 04 45	
4	NGONO Grégoire	IRAD BP 2123 Yaoundé Tél: 766 34 34 g_ngono@yahoo.com	
5	KAMDEM SIMO Camille	Aménagiste STBK BP 38 Batouri Tél : 743 09 97/614 23 49 ckamdemsimo@yahoo.fr	
6	NONO Clément	Coordonnateur CATEF BP 5691 Tél: 983 95 09 Cateforg6@yahho.fr	
7	BENE Denis		

COMMISSION N°3 : VULGARISATION DE L'OUTIL DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PCI

La commission N°3 dont la composition apparaît en annexe s'est réunie ce jour dans le cadre de ce séminaire /atelier. Pour ces travaux, elle a élu comme :

Présidente : Charlotte KOUNA

Secrétaire : Marie Louise ETONG

Rapporteur : Tobie NDI

Participants :

- KAMGA KAMDEM Sébastien
- KOUNA Charlotte
- MIMBIMI ESSONO
- NDI Tobie
- MEDJO Frédéric R.
- EBIA NDONGO Samuel
- ESSOUMA Jacques
- TIEBOU Joseph
- NKOUNA ABIA Constand
- NKOUANKOU Jérôme
- ETONG Marie Louise
- NDO Angeline
- NKOU AYISSI
- MBARGA Michel

I- INTRODUCTION

Force est de constater à l'heure actuelle qu'au Cameroun l'aménagement forestier a fait de grandes avancées. C'est ainsi qu'une trentaine de concessions forestières ont leur plan d'aménagement approuvé et mis en œuvre.

Il existe un besoin crucial d'experts en utilisation des PCI au niveau de l'administration, des opérateurs économiques et de la société civile. En outre, les PCI nationaux adoptés par le gouvernement en décembre 2004 restaient encore peu connus des principales parties prenantes.

Il est donc important d'entreprendre :

- la vulgarisation de l'outil
- le renforcement des capacités des acteurs,
- la formation des groupes d'évaluateurs.

II- SUR LA VULGARISATION ET LA SENSIBILISATION

La commission a fait l'inventaire des parties prenantes visées par la vulgarisation de l'outil, ainsi que les différents canaux susceptibles d'être exploités.

Ainsi au niveau des parties prenantes, la commission a listé entre autre :

- les administrations
- les opérateurs économiques
- les communautés locales
- la société civile
- les collectivités décentralisées
- les partenaires au développement
- la recherche et les universités
- les évaluateurs

Ensuite la commission a noté la possibilité de faire recours aux canaux ci-après :

a. dans le Hors media avec :

- les supports écrits et électroniques
- les banderoles
- l'affichage

b. dans les médias avec :

- la radio
- la télévision
- la presse écrite
- l'Internet

Dans les médias, la nécessité d'utiliser la radio et la télévision à travers les reportages, les tables rondes, les débats, les documentaires, les publi-reportages et tout autre outil susceptible de garantir le succès de la vulgarisation, est apparue très utile. Dans la presse écrite, ces différents outils seraient également nécessaires.

En outre, la traduction du document des PCI ainsi que le manuel en anglais et en français et à la simplification des PCI pour une large compréhension et une utilisation facile par les différentes parties prenantes est nécessaire.

III- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION ET DU SECTEUR PRIVE ET FORMATION DES EVALUATEURS

Pour le renforcement des capacités, il a été suggéré l'organisation des séminaires, des ateliers et des modules académiques aussi bien pour l'administration des forêts que pour le secteur forestier et les évaluateurs.

Trois à cinq membres composeraient une équipe d'évaluation qui couvrirait les domaines suivants :

- la foresterie
- la réglementation
- la sociologie
- l'économie

Les éléments du profil:

1. le chef d'équipe doit être ingénieur des Eaux et Forêts justifiant d'une expérience d'au moins dix ans.
2. la connaissance de la législation et de l'administration forestière
3. la maîtrise des techniques d'aménagement forestier et des différentes normes d'intervention en milieu forestier
4. la connaissance des PCI
5. la connaissance des aspects socio-économiques de la gestion durable
6. une bonne maîtrise des deux langues officielles (Français et Anglais).

RECOMMANDATIONS

La commission recommande à l'administration forestière :

- 1) la mise en œuvre urgente de la vulgarisation de l'outil, de la sensibilisation et de la formation des évaluateurs avant l'utilisation du Manuel d'évaluation.
- 2) la sollicitation des partenaires bailleurs de fonds en vue du financement adéquat de ces recommandations.
- 3) La mise en place d'un comité de lecture (comité d'experts) chargé de la validation du manuel d'évaluation, dont la composition serait la suivante :
 - Deux experts reconnus pour leurs compétences dans un tel exercice ;

- L'équipe du projet PD 23/99 (le Coordinateur et l'Expert International) ;
- Deux représentants du MINFOF ;
- Un représentant de l'ANAFOR ;
- Un élu du peuple ;
- Un représentant du secteur privé ;
- Un représentant des ONG internationales de protection de l'environnement ;
- Un représentant des ONG nationales ;
- Un représentant des travailleurs du secteur des forêts ;
- Un représentant des communautés locales.

Ce comité aura un mandat de 3 semaines pour déposer son rapport.

Le recrutement d'un expert qui travaillerait sur la version finale du manuel résultant des travaux du comité ci-dessus pour proposer lesdits seuils.

Fait à Yaoundé, le 8 Mars 2006

La Présidente de la Commission

Le Rapporteur

Mme KOUNA Charlotte

NDI Tobie

CRITERE

4.3.2 Contribution OIBT

Composantes	Total approuvé	Engagement à ce jour par l'AG D'Ex. mais non dépensé	Dépenses à ce jour	Dépenses & engagés pour la période	Reliquat	Explication des valeurs de reliquat
	(A)	(B)	(C)	(D)=(B+C)	(A)-(B+C)	
10. Personnel du projet	69 000		69 000	69 000	0	
20. Voyages et missions	9 000		8 968	8 968	32	
40. Immobilisations	44 000		44 000	44 000	0	
50. Consommable	12 164		12 164	12 164	0	
60. Divers	2000		1998	1998	2	
70. Admin. Suivi et Eval.						
par OIBT	18 543				18 543	
80. Imprévus	17 664		17 664	17 664	0	
TOTAL GENERAL	172 371	0	153 794	153 794	18 577	

**CASH FLOW PROJET CRITERE
FINANCEMENT OIBT AU**

CONTRIBUTION OIBT

RUBRIQUES	MONTANT	
	\$	F CFA
A) MONTANTS RECUS		
1er Virement	95 380	57 631 457
2e Virement	40 784	25 950 949
3e Virement	17 664	9 526 014
Total des recettes (A)	153 828	93 108 420
B) DEPENSES		
IMMOBILISATIONS		
- Equipement informatique	5 000	3 021 150
- Photocopieur	4 000	2 416 920
- Vehicule	35 000	21 148 050
Total immobilisations	44 000	26 586 120
PERSONNEL		
- Coordonnateur du projet	4 800	3 206 021
- Consultant national	9 000	5 659 033
- Expert international	36 000	22 437 730
- Autres consultants	19 200	11 906 939
Total personnel	69 000	43 209 723
CONSOMMABLE		
- Fournitures de bureau	4 500	2 628 994
- Matériel de formation	1 000	539 290
- Carburant et lubrifiant	2 332	1 431 947
- Communication	2 332	1 353 330
- Frais de douane, assurance	2 000	1 194 570
Total consommable	12 164	7 148 131
DIVERS		
- Autres	1 998	1 242 928
Total divers	1 998	1 242 928
VOYAGES ET MISSIONS		
- Indemnités journalières	7 968	4 772 400
- Frais de transport	1 000	604 230
Total voyages et missions	8 968	5 376 630
IMPREVUS		
Imprévu OIBT	17 664	9 526 014
Total imprévu	17 664	9 526 014
Total des dépenses (B)	153 794	93 089 546
Balance (A-B)	34	18 874

**CASH FLOW PROJET CRITERE
FINANCEMENT CAMEROUN AU**

RUBRIQUES	MONTANT	
	\$	F CFA
A) MONTANTS RECUS		
- 1er Virement	19 600	11 842 908
- 2ème Virement	2 332	1 409 064
- 3ème Virement	11 589	6 250 000
Total des recettes (A)	33 521	19 501 972
B) DEPENSES		
- Personnel	33 899	19 978 000
- Voyages et missions		
- Immobilisations	2332	1409064
- Matières consommables		
- Divers	8 341	4 498 415
Total des dépenses (B)	44 572	25 885 479
Balance (A-B)	-11 051	-6 383 507

CRITERE

4.3.2 CONTRIBUTION CAMEROUN

Composantes	Total approuvé	Engagement à ce jour par l'AG D'Ex. mais non dépensé	Dépenses à ce jour	Dépenses & engagés pour la période	Reliquat	Explication des valeurs de reliquat
	(A)	(B)	(C)	(D)=(B+C)	(A)-(B+C)	
10. Personnel du projet	19 600		33 899	33 899	-14 299	
20. Voyages et missions				0	0	
40. Immobilisations	2 332		2 332	2 332	0	
50. Consommable				0	0	
60. Divers			8341	8341	-8 341	
TOTAL GENERAL	21 932	0	44 572	44 572	-22 640	